

Prestations compétition TTC

Coaching

CSO : 20 € (2 parcours)	CCE : 25 €
--------------------------------	-------------------

Participation aux frais de transport

Entre 20 et – de 50 km : Pelleautier, Le Rousine, Le Poët, Châteauroux-les-Alpes, Jarjayes	30 €
Entre 50 et – de 120 km : <i>Les Mées, Manosque, St Michel de l'Observatoire</i>	45 €
Entre 120 et – de 190 km : Aix, Pierrelatte	50 €
Entre 190 et 240 km : Vedène, Cornillon, Brignoles	60 €

Engagement aux concours officiels FFE

CSO / épreuve : de 25 à 28 €	CCE : de 36 à 40 €
-------------------------------------	---------------------------

Pension & 1/2 pension TTC

Les **conditions et modalités** sont précisées dans le contrat à remettre **signé** dès le début de la pension ou 1/2 pension.

Pension compétition / loisirs

L'objectif de la **pension compétition / loisirs** est de former un couple cavalier / poney basé sur la complicité, la confiance et l'harmonie aussi bien pour les loisirs que pour la compétition.

Le poney est confié au cavalier pendant toute l'année scolaire avec la possibilité de prolonger le contrat pendant les vacances d'été.

Elle donne droit pendant la période scolaire à **3** cours collectifs / semaine + **2 h** en autonomie / semaine.

Pas de cours collectifs pendant les vacances scolaires mais les heures en autonomie reste maintenues ; le cavalier bénéficie d'**1** stage 1/2 journée lequel n'est ni cumulable ni rattrapable.

Le tarif mensuel est de **180 €**. Le pensionnaire prend en plus, à sa charge, les frais de maréchalerie et sanitaires (vaccins + vermifuges) + éventuellement les frais d'ostéo et de dentisterie qui s'avèreraient nécessaires.

1/2 pension

La **1 /2 pension** permet au cavalier (galop 3 minimum) d'avoir une relation privilégiée avec un poney et de progresser en appliquant seul ce que l'on apprend en cours.

Avec cette formule le poney est réservé au cavalier pour tous ses cours, stages et concours avec la possibilité de prolonger la 1/2 pension pendant les vacances d'été.

Elle donne droit pendant la période scolaire à **2** cours collectifs / semaine + **1 h** en autonomie / semaine. Pas de cours collectifs pendant les vacances scolaires .mais l'heure en autonomie reste maintenue.

Le tarif mensuel est de **125 €**. Le 1/2 pensionnaire prend à sa charge les frais d'ostéo et de dentisterie qui s'avèreraient nécessaires. Les autres frais sont à la charge du poney club.